



COVID-19 : Les indicateurs témoignent d'une circulation active du virus, y compris sur le territoire breton.

Pour sauver des vies, nous devons rester solidaires face au virus :

- ◆ continuer à faire preuve d'une vigilance collective,
- ◆ respecter les gestes barrières : port du masque, distanciation physique, lavage des mains, aération des locaux
- ◆ éviter les regroupements
- ◆ et enfin, respecter le couvre-feu, mesure sanitaire pour freiner la circulation de la Covid

La prudence doit rester la règle dans l'attente d'une couverture vaccinale significative !

Modalités pour se faire vacciner

Qui est concerné pour le moment ?

- Les résidents âgés et les personnes vulnérables en situation de handicap, accueillis en établissements
- Les personnels de santé, pompiers, aides à domicile, secouristes âgés de 50 ans et plus ou porteurs de maladies
- Les personnes âgées de 75 ans et plus
- Et sur prescription médicale, les personnes atteintes de maladies graves

En raison d'une très forte demande et d'un stock limité de vaccins, tous les rendez-vous ont déjà été attribués. Des disponibilités apparaîtront prochainement. Il faut prendre patience et réessayer dans quelques jours. Le CCAS peut accompagner les personnes en difficulté dans cette démarche.

Comment prendre rendez-vous ?

Dès que les **plannings** seront accessibles, toutes les personnes ciblées ci-dessus peuvent solliciter un rendez-vous, dans le centre de vaccination de leur choix :

- ☎ par téléphone, au numéro vert national 0 800 009 110 ou le 02 97 01 99 56
- 📄 sur les plateformes de prise de rendez-vous en ligne : [Doctolib](https://www.doctolib.fr) ou [Keldoc](https://www.keldoc.fr) ou [sante.fr](https://www.sante.fr)
- 📄 www.doctolib.fr/hopital-public/vannes/centre-de-vaccination-covid-chba

Les centres de vaccination les plus proches :



VANNES Centre hospitalier Bretagne Atlantique, 20 boulevard Général Maurice Guillaudot

Ouvert le lundi de 13h à 19h40, les mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h40 à 17h50, le jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h40 à 19h50, et le samedi de 8h30 à 12h30 et de 13h40 à 17h50



PLOERMEL Centre hospitalier, 7 rue du Roi Arthur

Ouvert le lundi de 13h à 19h, du mardi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 18h, et le samedi de 9h à 17h



GRAND-CHAMP - Salle multifonctionnelle, boulevard du stade

Ouvert les lundi, mercredi, jeudi, et vendredi de 9h à 12h et de 14h30 à 17h30, et le mardi de 14h30 à 17h30



MUZILLAC - Complexe sportif COSEC, avenue du Parc

Ouvert le lundi de 14h à 17h, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.



Les 30 et 31 janvier, comptez les oiseaux des jardins : un joyeux exercice pour mieux connaître les oiseaux ! voir page 3

VIE SPORTIVE

LES MONTAGNARDS FOOTBALL

Les conditions sanitaires ne permettant pas de réunir plus de 6 personnes, le bureau des Montagnards profite de cette parution pour souhaiter ses meilleurs vœux pour 2021 à l'ensemble de ses joueurs, supporteurs, sponsors, sympathisants ainsi qu'à la municipalité. Sur le plan sportif aucune date de reprise des compétitions ne peut être avancée, mais l'annonce du retour des matchs sera faite par voie de presse ou du flash municipal dès que ce sera effectif.

VIE SOCIALE

PRÉVENTION DE L'ISOLEMENT ET DE LA PRÉCARITÉ

Permanence de la conseillère en économie sociale et familiale : **Lundi 15 février matin, sur rdv.**

Depuis janvier 2020, une convention avec GMVA permet à Sulniac de proposer une **permanence mensuelle** avec une conseillère en économie sociale et familiale, **Eloïse LAYEC**.

Les objectifs sont de **prévenir les risques d'isolement et de précarité**, de **soutenir** les personnes ou familles en difficulté tout en maintenant le lien entre les différents travailleurs sociaux (CCAS, assistante sociale...). Son intervention aide à **retrouver une autonomie**, à **gérer un budget...**

Pour tout renseignement, contactez le CCAS à la mairie au **02 97 53 23 02**; accueil@mairie-sulniac.fr; www.sulniac.fr

VIE CULTURELLE

La médiathèque vous accueille les mardis et jeudis de 16h à 17h45, les mercredis et samedis de 10h à 12h et de 14h à 17h45, le vendredi de 10h à 12h et de 16h à 17h45.

Nous sommes également joignables au 02 97 53 11 74 ou par courriel à mediatheque@mairie-sulniac.fr

♦ **Les Rendez-vous des P'tites Z'Oreilles** ne peuvent reprendre dans l'immédiat, en raison des contraintes sanitaires. Cependant, les assistantes maternelles peuvent emprunter auprès de la médiathèque des documents destinés aux tout-petits : nous proposons une large sélection de livres et jeux.

♦ **Les accueils de classe et de groupes**, ainsi que **les ateliers arts plastiques Escap'A.D.E.**, restent suspendus.

Les enseignants qui le souhaiteraient peuvent demander des sélections d'ouvrages, que les bibliothécaires déposeront dans les classes.

♦ Pour faire vos réservations de documents, deux services vous sont proposés :

la Médiathèque Départementale du Morbihan qui assure tous les 15 jours un service de navettes. Le catalogue de la MDM est consultable en ligne, sur le site du Conseil départemental. Adressez vos demandes aux bibliothécaires qui se chargeront de les enregistrer.

le catalogue des médiathèques du Pôle Vert qui est accessible à l'adresse www.mediathequesdugolfe.bzh.

En vous connectant avec les identifiants transmis par la médiathèque, vous pourrez alors rechercher des documents, réserver les documents présents dans votre médiathèque uniquement, accéder à votre compte lecteur pour obtenir la liste de vos emprunts et éventuellement prolonger le prêt de ceux-ci, découvrir les sélections et coups de cœur des médiathécaires, télécharger des ressources numériques (livres numériques, films, cours en ligne) ...

VIE ASSOCIATIVE



REPAS À EMPORTER AMICALE DE L'ÉCOLE JULES VERNE

L'amicale des parents d'élèves de l'école Jules Verne organise une **vente de repas à emporter le samedi 13/02/2021**.

Cette action vise à soutenir financièrement les projets pédagogiques pour les enfants.

Nous proposons **plat + dessert à 10 € pour les adultes et plat + dessert à 6 € pour les enfants**, avec pour chacun un choix entre deux plats, réalisés par la Maison Brouxel (Theix-Noyal).

Vente sur réservation : les repas seront à retirer à la maison des associations entre 14h30 et 17h30 le samedi 13 février. Vous trouverez le bon de commande dans ce flash, ou à télécharger sur <https://fr-fr.facebook.com/amicalejulesvernesulniac/>

Les commandes devront nous parvenir au plus tard le lundi 8 février 2021. Pour plus de renseignements, vous pouvez nous adresser un mail : amicale.ecole.jules.verne@gmail.com

Lors de la distribution, merci de respecter les gestes barrières, port du masque obligatoire et restitution des commandes à une personne par foyer. *Merci pour votre soutien !*

COLLECTE DE SANG

Samedi 13 mars - salle des fêtes

Les dons de sang doivent se poursuivre pour répondre aux besoins des patients pour lesquels les transfusions sont vitales.

Les collectes se déroulent sur rdv sur dondesang.efs.sante.fr

Prenez date pour le samedi 13 mars de 9h00 à 13h00 à la salle des fêtes à Sulniac.

ENFANCE, VIE SCOLAIRE et PERISCOLAIRE, JEUNESSE



ACCUEIL DE LOISIRS INTERCOMMUNAL

♦ **Ouverture de l'ALSH de 7h15 à 19h**

Le matin les enfants sont accueillis de 7h15 à 9h30

Le midi un accueil à 12h et un à 13h

Le soir les départs se font entre 17h et 19h

♦ **Accueil des enfants les mercredis :**

Les réservations, modifications et annulations sont à faire sur le portail famille jusqu'au mardi soir minuit de la semaine précédente. Après la date limite, l'effectif des animateurs étant déterminé par le nombre d'enfants, les réservations ne peuvent être acceptées que s'il reste des places.

Pensez à réserver vos mercredis de février.

♦ **Les vacances d'hiver :**

L'accueil de loisirs sera ouvert du 22 février au 5 mars.

Les réservations sont ouvertes sur le portail famille et toutes les demandes seront acceptées jusqu'au dimanche 7 février. A partir du lundi 08 février, nous accepterons vos réservations en fonction des places restant disponibles.

Pour éviter qu'elles soient facturées, les annulations sont à réaliser J-8 avant le jour de la venue de votre enfant.

Pour plus de détails, consultez le site internet de la mairie : www.sulniac.fr

Pour tout renseignement, contactez la directrice Nathalie HUBERT au 06 26 75 44 45

MAISON DES JEUNES

La Maison des Jeunes a rouvert ses portes depuis les vacances de Noël. Un accueil est proposé les mercredis et vendredis (de 14h à 17h45) et les samedis (de 14h30 à 17h45). Les animations à venir seront programmées sous réserve de l'évolution des conditions sanitaires et de la réglementation. Les jeunes doivent se munir d'un masque et respecter les gestes barrières.

Les jeunes actuellement en CM2, pourront fréquenter la Maison des Jeunes seulement à partir de l'été prochain, pour respecter la préconisation du non brassage des différents groupes.

Dans l'attente de la nouvelle MDJ, les jeunes vont emménager dans l'ancien accueil périscolaire très prochainement.

Les vacances de février seront mises à profit pour s'approprier ce local provisoire.

♦ Vacances d'hiver :

Une programmation d'activités sera proposée du lundi au vendredi lors de ces 2 semaines. A l'heure actuelle, les sorties et soirées ne sont pas possibles. Cependant, deux temps forts sont prévus sur la commune devant la salle A.Milliat: journée Voitures Radiocommandées sur circuit géant le 26/02 et une journée Fun Ride (segway, skate électrique, hoverboard,...) le 03/03.

Le programme détaillé sera mis en ligne et distribué le 11/02 et les inscriptions débiteront le samedi 13/02 (sur place au local pour les jeunes ou par tél/mail pour les parents).

Contact MDJ : 06.26.75.44.11 / jeunesse@mairie-sulniac.fr

Infos Blog : mdjsulniac.skyrock.com et Facebook MDJ.

♦ Echange jeune franco-allemand 2020/2021 (Sulniac/Altenbruch):

Concernant l'échange 2021 à Sulniac du 25 au 30 juillet : 14 jeunes français de 13 à 17 ans recevront et participeront aux activités avec les jeunes allemands (activités nautiques, karting, visites, soirées festives...). Une participation de niv.10 (de 46.89 € à 56.27 € / Ext : 76.52 €) sera demandée aux familles pour les activités de la semaine.

Ils seront prioritaires pour partir en 2022 à Altenbruch ! Merci de prendre rapidement contact avec la MDJ !

♦ Raid Aventure Dordogne 14/16 ans fin août (4 jours) :

La MDJ propose aux jeunes de 14 à 16 ans de former des équipes (masculines, féminines ou mixtes) de 3 jeunes afin de participer au plus grand raid aventure jeune de France !

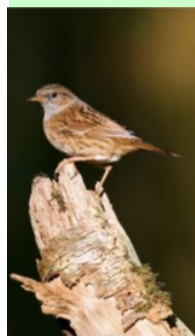
Pas besoin d'être un champion, être un peu sportif suffit !

Les pré-inscriptions débutent en février, seules les 50 premières équipes au niveau national ayant envoyé leur dossier pourront participer ! Les jeunes intéressés se retrouveront le jeudi 25 février à 17h à la MDJ pour constituer des équipes, compléter les dossiers d'inscription des équipes et ainsi confirmer leur participation avec l'accord des parents.

Tarif: de 80 € à 100 € environ selon quotient familial / des actions d'autofinancement pourront être lancées pour réduire encore ce tarif ! Prendre très rapidement contact avec la MDJ !

♦ **En réflexion : un atelier de réparation de vélos/ restauration de mobylettes !** Nous relançons un appel aux personnes désireuses de transmettre leur passion et savoir-faire aux jeunes ! Merci de prendre contact avec la MDJ pour imaginer et participer à cet atelier intergénérationnel.

COMPTEZ LES OISEAUX DES JARDINS



Depuis 2009 une opération de science participative dénommée « comptage des oiseaux de jardins » a été mise en place, au niveau régional, par un groupe d'études ornithologiques.

Cet évènement régional est intéressant pour compléter l'Atlas de la Biodiversité Communale !

Les surfaces urbanisées s'accroissent au fil du temps. Il est important de savoir quelles sont les espèces d'oiseaux qui ont su s'adapter à ces milieux nouveaux et comment les populations d'oiseaux évoluent dans le temps.

Ce WE, observez les oiseaux de votre jardin et complétez la fiche d'observations, soit sur le formulaire en ligne www.bretagne-vivante.org/comptage-oiseaux-des-jardins, soit en déposant votre fiche d'observations dans la boîte aux lettres de la mairie.

Cette opération de science participative est à la portée de tous et cette animation est bien adaptée en période de contraintes sanitaires!

Nous comptons sur vous pour participer à cette action !

Comment participer ?

- Choisir un lieu d'observation (chez vous derrière la fenêtre ou dans votre jardin, ...) et un jour (samedi 30 ou dimanche 31),
- Observer et noter pendant 1 heure tous les oiseaux que vous verrez dans ce même lieu,
- Afin d'éviter de compter les mêmes oiseaux plusieurs fois : ne noter dans le tableau QUE le nombre maximum d'individus vus en même temps ! *Exemple* : si vous voyez 2 merles noirs puis plus tard 4 merles noirs : notez 4 merles noirs dans le tableau.

COLLECTE DE JOURNAUX

L'association « **Je bouge pour les autres** » se propose de collecter les journaux et revues sur notre commune afin de recueillir des fonds en les vendant pour le recyclage.

"Je bouge pour les autres" est une association festive et humanitaire de Monterblanc, qui soutient diverses causes caritatives : une école de brousse à M'Bour au Sénégal, le Comité Handisport du Morbihan, et les familles démunies venant à l'épicerie solidaire de Monterblanc.

Pour connaître « **Je bouge pour les autres** » :

<http://pourlesautres.fr> ou le 02 97 45 98 41 (après 18h30).

La collecte va donc reprendre sur le site et aux horaires du dépôt des déchets verts, en face des locaux techniques sur la zone d'activités de Kervendras. Il est en effet indispensable d'avoir un site contrôlé afin de préserver la qualité des dépôts.

Infos pratiques : **journaux et revues (si possible triés séparément) à déposer dans le conteneur spécifique lors de l'ouverture du dépôt des déchets verts, ZA de Kervendras le lundi et le mercredi de 16h30 à 17h30 et le samedi de 15h à 17h.**

D'avance, un grand merci à tous pour votre soutien !



Néo emplois : une boîte aux lettres devant la mairie

Les demandeurs d'emploi peuvent déposer un CV ou un courrier avec leur demande liée à l'emploi ou à un accompagnement. Contact Virginie LEDOUX

au 07 76 62 15 86 / virginie.ledouxneo56.org

VIE MUNICIPALE

♦ Prochaine réunion du CONSEIL MUNICIPAL : Jeudi 11 février à 20h

♦ Elections 2021 - Inscriptions sur les listes électorales

Les dates exactes des élections départementales et régionales de 2021 ne sont pas encore connues. C'est pourquoi la date limite officielle d'inscription sur les listes électorales n'est pas fixée, mais nous vous encourageons à vous inscrire dès à présent sur les listes électorales de Sulniac si vous ne l'avez pas déjà fait.

Les inscriptions en ligne (à privilégier) se font sur l'adresse suivante :

www.sulniac.fr/infos.pratiques/demarches.administratives/elections

Les documents numérisés sont acceptés.

Si vous vous rendez en mairie (sur rendez-vous), merci d'apporter une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Merci d'informer la mairie, contact : Vanessa MARTINS en mairie ou sur vanessa.martins@mairie-sulniac.fr si :

- vous avez déménagé à l'intérieur de la commune de Sulniac, merci de communiquer votre nouvelle adresse (fournir un justificatif de domicile) ;

- vous souhaitez faire modifier votre carte électorale (ajout ou suppression nom d'usage, etc.)

Si vous quittez Sulniac, pensez à vous inscrire dans votre nouvelle commune.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le formulaire de demande de subvention 2021 pour les associations est disponible à l'accueil de la mairie ou sur demande par courriel. Il est à déposer complété avant le **lundi 1er mars dernier délai**. Contact : accueil@mairie-sulniac.fr

VIE ECONOMIQUE

NOUVEAU À SULNIAC

♦ Ewan QUERE - Menuiserie QUERE

8 La Hellaye. Tél. : 06 69 55 28 94 ; ewanquere@gmail.com

♦ Émilie ÉMAURÉ - Fleuriste « Brin de nature » -

Tél. : 06 63 12 52 42 - Elle sera présente le dimanche matin 14 février place de l'église, et proposera des roses pour la St Valentin. Elle s'installe à Sulniac début avril dans l'ancien local de la pharmacie.

♦ Paul BOURGEOIS « Un compagnon à votre service »

activité de plomberie/chauffage/électricité.

Tél. : 06 64 29 67 43 ; paul.bourgeois56250@gmail.com

♦ Thierry JACQUES, sculpteur. Sur RDV uniquement.

Tél. : 06 83 90 28 40 ; <https://titi-sculpture-metal.com> -
2 bis allée des fougères, Les Vallons.

♦ Mélanie LE PRIOL, magnétiseuse et Maître Reiki Usui

« Mon Energie Libre ». Sur RDV uniquement. Visites à domicile et séances à distance. Tél. : 06 33 98 71 95 et sur <https://reiki-mel.com> (Ouverture d'un cabinet avec d'autres praticiens Bien-Être à Elven en Avril) - 2 bis allée des fougères, Les Vallons.

♦ Cyrille LE BIHAN, entreprise LA BOÎTE A CREPES,

sur le marché le vendredi matin - Tél. : 06 60 33 89 46

Tirage de la Tombola des vœux

Il a été réalisé lors du Conseil municipal du 21 janvier. Les 26 gagnants vont recevoir à leur adresse, leur bon d'achat à valoir dans un des commerces ou services de la commune.



VIE PRATIQUE



ENLÈVEMENT DES ENCOMBRANTS : prochaine collecte en février.

Inscriptions auprès du Pôle déchets GMVA jusqu'au **jeudi 18 février à 12h** en appelant le **02 97 68 33 81**.

ELAGUER AUX ABORDS DES LIGNES ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES :

une action indispensable, un enjeu pour tous !

Élaguer régulièrement les arbres situés à proximité d'une ligne électrique est indispensable pour assurer la qualité d'alimentation électrique. L'élagage répond à un souci constant d'amélioration de la qualité de distribution de l'électricité tout en garantissant la sécurité des personnes et des biens. Cette même recommandation vaut pour les lignes téléphoniques, d'autant plus que le déploiement de la fibre optique suit le réseau aérien téléphonique.

Énédis réalise périodiquement des travaux d'élagage aux abords des réseaux électriques et intervient avec l'accord du propriétaire des arbres. Lorsque les arbres sont sur une propriété privée et débordent sur le domaine public, l'élagage aux abords du réseau basse tension est facturé au propriétaire des arbres.

Les propriétaires des arbres ont la responsabilité de l'élagage des arbres situés sur leurs propriétés. Lorsque les branches débordent sur le domaine public et sont à proximité des ouvrages électriques, les propriétaires peuvent faire intervenir une entreprise spécialisée, ou l'effectuer eux-mêmes, en respectant toutes les consignes de sécurité, après avoir réalisé une DT-DICT (déclaration de travaux).

Pour déclarer ses travaux : bzh-dict@enedis.fr ou <http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr>

LE BON CONSEIL : un élagage régulier ! Une fois l'élagage de la végétation effectué, Énédis recommande aux propriétaires de maintenir une distance minimale de 3 mètres avec le réseau électrique. Ainsi, l'entretien sera facilité et pourra être réalisé en toute sécurité.

BON À SAVOIR : Lorsque les branches ou les arbres occasionnent des dégâts sur les lignes électriques et éventuellement sur les installations et sur les appareils des autres clients, Énédis engage des recours envers les propriétaires des arbres présumés responsables des dommages. À titre d'information, le coût moyen des dégâts enregistrés sur les années passées est de l'ordre de 6 000 euros.

AVIS DE CONSULTATION

Dans le cadre de la procédure d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, une consultation du public est ouverte **du 25 janvier au 22 février 2021** en mairie de SURZUR, concernant le projet présenté par le **GAEC des Pins, Kerbiscon, 56450 SURZUR**, en vue d'exploiter, après extension, une installation de méthanisation à la même adresse.

Consultation en mairie de Surzur jusqu'au **lundi 22 février à 17h00** et sur le site Internet www.morbihan.gouv.fr

☞ **Cherche laine** pour confectionner des écharpes destinées aux personnes bénéficiaires des **Restos du Cœur**.

Merci de la déposer à l'accueil de la mairie.

Réalisation et impression Mairie de Sulniac - Distribué le 29 janvier 2021. Le Flash de mars sera distribué le 26 février : **dépôt des articles pour le 18 février**.